



Le 5 février, le Cercle Europe et Technologie du Futur a reçu Philippe Latombe, député français investi par LREM et rapporteur de la Mission Parlementaire *Bâtir et promouvoir une souveraineté numérique nationale et européenne*. Cette initiative doit donner les moyens aux députés français d'élaborer des propositions concrètes et de natures différentes (règlementations, financements, formations...) dans une approche multiple au niveau national ou européen.

Les conditions de réalisation du rapport

La mission parlementaire a été impulsée en février 2020 et s'est déployée depuis l'automne, avec de nombreuses auditions publiques. L'objectif est de consulter le plus largement possible les parties prenantes aux plans français comme européen, et d'échanger aussi avec les décideurs. Trois fonctionnaires de l'Assemblée nationale facilitent les travaux et députés qui œuvrent au sein de la mission, proposent des thématiques concrètes sur lesquelles ils axent leurs entretiens avec des experts ou des dirigeants politiques. L'idée est d'arriver à fin mars, début avril 2021, avec un pré-rapport.

Toutes les auditions sont publiques et sont ensuite mises en ligne, afin de faciliter les échanges et de collecter un maximum de contributions de la part des parties prenantes. Parmi les auditions se trouve les entretiens avec l'Ambassadeur français du numérique, des commissaires ou députés européens, ou encore des représentants du Bundestag allemand avec qui la France souhaite lancer des initiatives communes. En dehors de l'Europe, la mission a auditionné un représentant d'Israël, pays au modèle numérique innovant.

La mission parlementaire se déroule jusqu'au 30 Juin 2021. Le pré-rapport doit dégager des pistes de travail intégrant les travaux européens et la jurisprudence de la Cour de Justice de l'Union européenne qui doit clarifier ses positions sur les données personnelles.

Comment prioriser les solutions souveraines françaises et européennes ?

Les concepts de souveraineté et d'autonomie stratégique s'accompagnent de solutions concrètes. Ils sont abordés dans une perspective internationale pour répondre également aux enjeux de la concurrence étrangère, notamment au regard des investissements dans des actifs ou des technologies jugées stratégiques.

La mission repose aussi sur les travaux antérieurs qui ont déjà été menés, notamment en matière de cybersécurité. Les réflexions concernent en priorité la sécurité des réseaux pour laquelle la Commission de la défense de l'Assemblée Nationale a élaborer des propositions concrètes. Les propositions européennes sont aussi examinées avec attention pour assurer la convergence des réflexions politiques et éviter de doubler inutilement.

La mission parlementaire souhaite mettre en avant les initiatives industrielles européennes, en soutenant le développement de puces électroniques par exemple ou le projet GAIA-X. La question des commandes publiques est aussi un axe de réflexion de la mission, comme vecteur pour promouvoir des solutions souveraines ou des technologies, par exemple en matière de Blockchain. En outre, des commandes publiques pourraient advenir au niveau européen afin de dégager des opportunités pour nos *scale-ups* et *start-ups*. Elles iraient renforcer l'UE face à la concurrence étrangère dont les parts de marché sont de plus en plus conséquentes dans certains domaines.

La mission pose aussi la question du cadre permettant de donner aux entreprises européennes les moyens d'acquérir des *start-ups* extra-européennes.

Au regard de la diversité des angles de la mission, certains sujets ont pour le moment été laissés de côté comme par exemple la numérisation des réseaux énergétiques.

Souveraineté numérique et autonomie stratégique, quelles définitions ?

La mission parlementaire souhaite s'inscrire dans un projet à la double échelle, française et européenne. Cela pose la question de l'échelon pertinent pour agir, de la compétence et de la vision commune sur les objectifs de fond : *la souveraineté numérique et l'autonomie stratégique*. Parce que le champ de définition est large, les concepteurs de la mission déclineront du régalien (sécurité nationale ou des réseaux), la définition de souveraineté numérique, mais ils laisseront à l'UE la définition d'autonomie stratégique.

Toujours au niveau européen, se pose la question des droits du consommateur numérique européen sur ses données, que l'autonomie stratégique doit assurer. Philippe Latombe s'inspire dans ce cadre des réponses des représentants européens aux auditions. L'objectif est de ne pas empiéter sur les nouvelles directives européennes mais de les accompagner.

Ce travail de réflexion devrait être accompagné de solutions souveraines concrètes. Il faudrait donc faire émerger des structures pour penser la souveraineté numérique sur le long terme et lancer les recherches adéquates. Cela pourrait se faire au niveau européen, via des préconisations sur la 5G ou la sécurité des réseaux par exemple.

Comment préparer les acteurs du numérique de demain ?

Les échanges ont été convergents sur l'importance d'avoir une vision de long terme sur la souveraineté numérique. Mais un pré requis est de former les Européens aux métiers du numérique et de sensibiliser dès le plus jeune âge aux outils numériques et aux technologies derrière (code, blockchain...). L'enjeu de la formation est pris très au sérieux par la mission parlementaire, comme un fondement essentiel de la souveraineté numérique. Plusieurs solutions sont élaborées, par exemple faciliter pour les écoles de commerce et d'ingénieurs le développement d'une culture numérique commune, développer des pôles d'excellence, notamment avec les Allemands, afin de se donner les moyens de conserver nos talents en Europe, sensibiliser aux carrières, favoriser l'apprentissage tout au long de la vie, etc.

En conclusion, Philippe Latombe a invité les membres du Cercle Europe et Technologies du futur à contribuer aux travaux de la mission en transmettant des notes de positionnement, des propositions concrètes mais également en réagissant suite aux auditions publiques pour un pilotage de la mission sur les enjeux prioritaires et les solutions opérationnelles.